



Avis sur le rapport 2-2 de l'Exécutif régional
**Mesures d'urgence pour les commerçants
et les artisans**

Rapporteur : Christophe Desmedt

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté propose de mettre en place des outils financiers destinés à pallier les difficultés de trésorerie des artisans et des commerçants qui ont financièrement pâti des manifestations des gilets jaunes.

Les aides de la Région sont de deux types : faciliter le recours à la garantie (une enveloppe de 500 000 euros sera réservée ce qui, compte tenu de l'effet levier permettra de garantir 2 500 000 euros de prêts aux commerçants) et proposer une avance remboursable à taux nul (10 000 euros maximum).

Avis du CESER

Le CESER salue tout d'abord l'initiative de la Région en faveur des artisans et commerçants dont l'activité a été impactée par les manifestations des "gilets jaunes".

Au vu de l'urgence, **le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la nécessaire réactivité du traitement des dossiers par ses services.**

La communication sur ce dispositif devra être relayée par les chambres consulaires et organisations patronales auprès de leurs adhérents.

Dans le cadre du mouvement des "gilets jaunes", **le Gouvernement a déjà mis en place un certain nombre de dispositions pour accompagner les entreprises de proximité :**

- En cas de difficultés de règlement des impôts et cotisations : report d'échéances sociales au titre des mois de janvier, février et mars 2019, octroi de délais de paiement des dettes fiscales et sociales, remise gracieuse des créances fiscales (possibilité de remise partielle ou totale des impôts directs pour les entreprises les plus pénalisées).
- En cas de problèmes de trésorerie ou de remboursement de crédit : les réseaux bancaires ont été incités à examiner avec la plus haute bienveillance, et au cas par cas, les situations des artisans, commerçants et entreprises impactés dans leurs activités, afin de rechercher des solutions appropriées, s'agissant en particulier de besoins de financement court terme – le recours à la médiation du crédit étant également toujours possible.
- Lorsque ces difficultés impactent les salariés ou risquent d'entraîner des licenciements : recours à l'activité partielle facilités.
- En cas de difficultés avec les clients ou fournisseurs : recours à la médiation des entreprises.

Le dispositif de la Région et ces mesures devront être complémentaires.

Une opération "Revitalisation et animation des commerces" vient par ailleurs d'être lancée au niveau national, afin de favoriser le retour des clients dans les centres-villes impactés par le mouvement des "gilets jaunes", et ce en cofinancement avec les collectivités territoriales (communes et/ou EPCI, et/ou régions). Une enveloppe de 3 000 000 d'euros permet ainsi à l'État de cofinancer, avec le soutien des collectivités territoriales, les actions d'animation, d'attractivité et de communications commerciales qui seront menées par les acteurs économiques locaux et qui auront pour objectif de compenser les pertes subies. **Le CESER souhaite savoir si la Région envisage une éventuelle implication dans cette opération ;** le délai de dépôt des dossiers étant fixé au 30 mars.

Enfin, **le CESER sera attentif aux mesures inscrites dans le futur plan destiné à soutenir l'économie de proximité.**

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Nicole Guyot, au nom de la CCIR

La CCIR ne peut qu'approuver la démarche de la Région sur ce sujet et s'associe complètement à ses propositions.

Dans le Jura, les unions commerciales nous ont indiqué que le commerce de centre-ville a été différemment impacté avec un manque de trafic dans les boutiques, et une gêne plutôt sur d'autres secteurs géographiques.

En définitive, c'est principalement la grande distribution et le commerce situés dans les zones commerciales où ont eu lieu les blocages, qui ont connu des baisses d'activité (jusqu'à 75 % de baisse de CA dans les premières semaines du mouvement).

Même si la situation semble s'être rétablie sur nos plus petits territoires, elle a pu et peut encore mettre à mal des trésoreries déjà fragilisées.

Par souci d'anticipation, la CCI du JURA et la CMA se sont déjà réunies plusieurs fois avec la Banque de France et les principaux établissements bancaires du territoire afin d'être en veille sur des problèmes éventuels de trésorerie qui pourraient apparaître et d'informer le plus possible sur les mesures prises par l'ÉTAT pour accompagner commerçants et artisans touchés par le mouvement des gilets jaunes.

Toutefois pour ce qui est du Jura, les Ets Bancaires qui nous ont contactés en ce début d'année ne nous ont pas fait part à ce stade de problèmes financiers particuliers qui seraient liés aux mouvements sociaux.

Néanmoins, c'est encore trop tôt pour en tirer des conclusions car les retombées risquent d'être plus tardives. Il nous faut donc rester vigilants sur ce sujet et prendre les mesures qui risquent de s'imposer y compris pour les suppressions d'emploi qui découleront de ces difficultés.

Déclaration de Sylvie Loupias, au nom de la CRMA

Je me fais ici la porte-parole des artisans et commerçants de Bourgogne-Franche-Comté durement impactés par cette crise qui s'éternise depuis des mois. Plus de la moitié d'entre eux ont subi des pertes de chiffres d'affaires, certains ayant perdu plus de 50 % de leurs revenus.

Je tiens, au nom de toutes les petites et très petites entreprises, à remercier le Conseil régional pour ce dispositif, en complément des aides gouvernementales (report et étalement de charges) il va permettre de sauver des entreprises et avec elles des emplois.

Cette avance remboursable sans intérêt, prévoyant un premier différé de remboursement de 12 mois, est de nature à permettre aux entreprises d'honorer leurs engagements immédiats et de reconstituer leur trésorerie dans les mois à venir.

La régie ARDEA a fait depuis longtemps ses preuves dans la gestion de ce type d'aide et ceci nous assure de la réactivité dans le traitement de ces dossiers d'urgence.

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat seront à vos côtés pour promouvoir ce dispositif et accompagner les entreprises dans leur demande.